



Dispositif Sésame

Public éligible

- Des critères d'âge impératifs : 16-25 ans révolus avec dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap

ET

- Résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV)* ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)* ou contrat de ruralité (CRTE),

Comment identifier l'habitation sur un territoire prioritaire ?

Vérification à partir des liens suivants :

[Quartier Politique de la Ville \(QPV\)](#) ou [ZRR](#) ou [CRTE](#)

- OU rencontrer des difficultés sociales
- OU être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant

Critères d'éligibilité

Les jeunes doivent être en mesure :

- d'envisager un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement de l'animation et du sport
- d'exprimer une motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socioculturelles
- de justifier d'une première expérience dans l'un de ces secteurs
- de pratiquer une ou plusieurs activités sportives si le projet concerne l'encadrement sportif
- de répondre aux obligations d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités sportives et culturelles.

Un accompagnement personnalisé

Le dispositif SESAME peut intervenir en complément d'autres financements de droit commun et doit contribuer à lever les freins au parcours de formation et d'insertion par une approche globale des besoins du jeune.

Le dispositif s'appuie sur de nombreux opérateurs départementaux et régionaux pour accompagner le jeune dans un parcours personnalisé qui peut intégrer différentes étapes :

- la préformation aux métiers de l'animation et du sport
 - o préformation généraliste : remise à niveau scolaire, aide à la définition du projet professionnel, immersion professionnelle...

- o pré-qualification : PSC1, BAFA, BAFD, diplôme fédéral, surveillant de baignade, BNSSA...
 - o préparation professionnelle : préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de la structure de stage et d'un contrat en alternance
- la formation professionnelle
 - o soutien au financement des frais pédagogiques de formation qualifiante : CQP, CPJEPS, BPJEPS et DEJEPS
 - o soutien au financement des frais annexes (déplacement et hébergement)
- l'insertion professionnelle
 - o préparation des entretiens d'embauche, CV
 - o accompagnement à l'auto-entrepreneuriat ou à la création d'entreprise

Déploiement du dispositif SESAME en Occitanie

En référence à l'instruction interministérielle à caractère pluriannuel du 4 mars 2021 relatif au déploiement du dispositif SESAME, les priorités qualitatives sont les suivantes:

- repérer les jeunes répondant aux critères d'éligibilité et privilégier ceux les plus en difficultés
- contribuer à lever les freins au parcours de formation et d'insertion par une approche globale de leurs besoins
- prioriser un statut rémunéré pour les jeunes et favoriser l'accès à l'emploi
- favoriser l'insertion professionnelle à la sortie du parcours.